

Google gagne face au département américain de la Justice

»

Si le gouvernement avait été autorisé à récupérer l'ensemble des requêtes, cela aurait pu miner la confiance accordée par les utilisateurs dans notre capacité à respecter la vie privée», a déclaré Google, commentant la décision du juge fédéral James Ware. Ce dernier, comme on s'y attendait, a débouté la demande du département américain de la Justice (DoJ). Celui-ci, sous le motif d'exploiter les mots clés posés par les internautes dans leurs requêtes pour tester les systèmes de filtres pour protéger les enfants en ligne, en particulier de les protéger d'éléments sexuellement explicites (pédophilie), avait en effet demandé à Google de lui fournir les adresses stockées dans ses bases. Une demande à laquelle Google a toujours refusé d'accéder, arguant de la protection de la confidentialité des usages des internautes. C'est donc un succès pour Google, qui n'a à ouvrir ni ses fichiers ni ses algorithmes, et un soulagement pour les internautes, inquiets de voir leurs données de recherches personnelles rendues accessibles au gouvernement américain. Demi-succès serait un terme plus adéquat, cependant, car le juge James Ware a ordonné à Google de fournir les adresses de 50.000 sites Web. AOL, MSN et Yahoo ont en revanche fait preuve de moins de scrupules et de retenue vis-à-vis de leurs utilisateurs, ils ont accédé à la demande du gouvernement et fourni les informations demandées !